



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 65223

Texte de la question

Mme Nicole Ameline * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation très difficile dans laquelle se trouve un grand nombre d'éleveurs. Au-delà des effets limités des mesures prises pour gérer le marché depuis le 1er juillet, la stagnation des cours et les difficultés à retrouver des marchés à l'étranger rendent l'équilibre de bon nombre d'exploitations très fragile. Elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour soutenir la production soit sous forme de prise en charge du coût des tests, d'augmentation des moyens techniques de retrait (congélation, équarrissage, stockage), soit sous forme de campagne de promotion et de communication. Elle l'interroge également sur les moyens d'investigation qu'il compte mettre en oeuvre pour mieux analyser le différentiel de prix entre la production et la commercialisation, notamment dans la grande distribution.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris l'entière mesure des fortes perturbations qu'a connues la filière bovine depuis le mois d'octobre 2000. Dès les premiers jours, il est intervenu en appui aux éleveurs et aux entreprises et continue à intervenir encore pour permettre à cette filière de trouver les conditions d'un nouvel équilibre, en poursuivant l'objectif d'un très haut niveau de sécurité sanitaire à tous les stades de production et de commercialisation, associé à une relance de la consommation et à une juste répartition des revenus au sein de la filière. Les interventions régulières du Gouvernement, dans le cadre du Conseil de l'Union européenne et auprès de la Commission, ont permis d'obtenir l'adaptation des outils de régulation du marché de la viande bovine avec, notamment, la mise en place de dispositifs exceptionnels comme le stockage privé de viande de vache, l'intervention publique dérogatoire pour les broutards ainsi que le programme de retrait pour destruction de bovins de plus de trente mois, relayé par l'achat spécial de ces mêmes animaux au cours du second semestre 2001 et du premier trimestre 2002. Concernant la situation financière et économique des éleveurs et des entreprises, le Gouvernement a mis en oeuvre une solidarité nationale envers les acteurs de la filière le plus durement affectés par la crise. Cela s'est traduit, depuis novembre 2000, par une gamme de dispositifs, adaptés à chaque maillon de la filière, arrêtés en étroite concertation avec les représentants professionnels des différentes familles. En particulier, un dispositif d'aides directes exceptionnelles pour un montant de un milliard de francs a été mis en oeuvre au printemps 2001 et a fait l'objet de versements dans des délais exceptionnellement courts. S'agissant du versement des primes communautaires aux bovins et de leurs éventuels compléments nationaux, que le Gouvernement a décidé de porter au maximum autorisé, tous les services concernés du ministère de l'agriculture et de la pêche ont été mobilisés pour en accélérer les paiements, conformément aux engagements pris. C'est ainsi que les versements effectués au dernier trimestre 2001 ont été à la fois plus rapides et en augmentation sensible par rapport à l'année 2000, au cours de laquelle, déjà, d'importants efforts avaient été déployés. Le Gouvernement s'est également mobilisé pour favoriser, avec les professionnels de la filière bovine, un retour durable à l'équilibre du marché de la viande bovine et un processus de sortie de crise aussi rapide que possible. Ainsi, un vaste programme de communication a bénéficié d'un soutien important des pouvoirs publics, d'environ 10 millions d'euros, pour

appuyer les moyens déployés par l'interprofession bovine en faveur de la relance de la consommation. Celle-ci s'est d'ailleurs très nettement redressée au cours de ces derniers mois. Concernant la restauration hors domicile, les avis adoptés par le Conseil national de l'alimentation (CNA), le 20 novembre 2001, sur l'information du consommateur et sur les critères envisageables de différenciation des viandes bovines apportent un éclairage utile. Sur ces bases, le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'économie et de l'industrie ont établi des recommandations sur les critères de choix des offres en viandes bovines dans le cadre des marchés publics qui ont fait l'objet d'une large diffusion, notamment au travers d'une publication dans Les Télégrammes des marchés et de courriers adressés aux préfets et aux élus. En outre, un projet de décret visant à imposer l'affichage de l'origine des viandes bovines dans tous les restaurants a été notifié en février 2002 à la Commission européenne. Par ailleurs, afin d'aider les acteurs économiques de la filière à trouver des équilibres de prix compatibles à la fois avec les réalités du marché et les besoins de juste rémunération des différents maillons, il a été constitué un observatoire, associant professionnels et administrations, destiné à favoriser la transparence des transactions et, à améliorer la connaissance des évolutions des marges. Concernant la maîtrise de la production, le Gouvernement a proposé aux professionnels d'engager une démarche volontariste pour une valorisation de jeunes veaux dans des filières spécifiques, qui allégerait à terme le marché de la viande rouge. Il a fait savoir, dès le 17 octobre 2001, qu'il était décidé à accompagner l'expertise et la mise en oeuvre de filières alternatives permettant d'étoffer et de compléter les filières classiques de valorisation qui sont celles du veau élevé au pis et du veau de boucherie. Il s'agirait, par exemple, de baisser le poids moyen des carcasses de veaux de boucherie pour faire entrer plus de veaux dans cette filière, ou de trouver de nouvelles valorisations industrielles pour une partie des jeunes veaux. Le Gouvernement attend des professionnels qu'ils manifestent une réelle volonté pour mettre sur pied de telles filières ; si tel était le cas, il serait prêt à soutenir leur démarrage. Tous les acteurs doivent rester mobilisés, pour accompagner la sortie de crise et trouver les voies d'une amélioration durable de la situation du secteur de l'élevage bovin, essentiel à l'économie agricole et à l'aménagement de notre territoire. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place un nouveau plan d'aide aux éleveurs de bovins qui a été présenté aux organisations professionnelles agricoles le 7 janvier 2002. Ce nouveau plan résulte d'une concertation étroite entre mes services et les professionnels sur le diagnostic de la situation de l'élevage bovin, à partir des résultats d'une enquête conduite auprès des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, des modèles technico-économiques analysés par l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) et des comptes provisoires de l'agriculture. Ces différents éléments convergent vers le fait que tous les éleveurs spécialisés en viande bovine ne sont pas mis en difficulté par la crise dans les mêmes proportions, mais qu'un nombre important d'entre eux ont dépassé, ou pourraient, dans les prochains mois, dépasser une cote d'alerte, malgré les signes favorables de redressement des marchés qui apparaissent, tels que la remontée de la consommation de viande bovine à - 5 % du niveau de 1999. En outre, ils montrent que l'ensemble de l'élevage bovin spécialisé dans la production de viande souffre d'un manque de perspectives. Le plan mis en place par le Gouvernement vise à répondre à ces deux constats. Il comporte un volet économique pour soutenir les exploitations fragilisées par la crise bovine, un volet social qui permet d'accompagner dignement les éleveurs en difficulté qui seraient découragés et ne souhaiteraient plus continuer leur activité, et un volet structurel qui doit consolider l'élevage allaitant, notamment dans la zone du bassin allaitant et, plus généralement, l'ensemble de l'élevage bovin en France. Le volet économique se caractérise par des aides ciblées vers ceux dont l'exploitation a été fragilisée par la crise. Afin de répondre rapidement aux situations les plus urgentes, une partie de ces aides est versée de façon forfaitaire et selon des critères nationaux de vulnérabilité et de spécialisation en viande bovine. Ces aides directes forfaitaires bénéficient aux éleveurs les moins bien soutenus par les primes communautaires qui visent à compenser la baisse des prix institutionnels. Elles ont été versées début avril et concernent plus de 46 000 éleveurs, avec un montant d'aide moyen de 863 euros, majoré de 15 % pour les jeunes agriculteurs. Ce dispositif est complété par des aides au cas par cas en faveur des éleveurs spécialisés le plus en difficulté et dont l'exploitation est lourdement menacée. L'ensemble de ce volet économique représente un effort de solidarité de 81,31 millions d'euros. Le volet social comprend une dotation spécifique en préretraites, à hauteur de 2000 en 2002 et autant en 2003, pour les éleveurs de bovins de plus de 55 ans fragilisés par la crise et souhaitant cesser leur activité, ainsi qu'une aide à la réinsertion professionnelle pour les éleveurs de bovins, moins âgés, qui souhaiteraient quitter l'activité agricole. Dans tous les cas, les cessations d'activité devront permettre d'installer des jeunes agriculteurs ou de consolider des petites structures. Des instructions très claires sont données en ce sens. L'ensemble de ce volet représente un coût national de 28,97 MEUR (190 MF),

montant doublé par la contribution communautaire. Le volet structurel s'inspirera du rapport sur l'avenir de l'élevage allaitant demandé à de hauts fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche et qui a été remis en décembre. Il s'appuiera sur les propositions opérationnelles qui seront faites par trois groupes de travail mis en place sur les thèmes suivants : la qualité, la segmentation du marché et la communication ; l'organisation économique et l'adaptation des élevages ; la maîtrise de la production. Ce volet structurel pourra mobiliser 38 MEUR sur 5 ans, dont 7,5 MEUR dès l'année 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65223

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4617

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2323